

Note d'orientation de la Commission permanente sur l'Union occidentale (Londres, 21 décembre 1948)

Légende: Note d'orientation de la Commission permanente, du 21 décembre 1948, sur l'organisation générale de l'Union occidentale.

Source: National Archives of the United Kingdom, Kew. <http://www.nationalarchives.gov.uk>, Records of international organizations, DG. Copies of records of the Brussels Treaty Organisation and Western European Union. Brussels Treaty Organisations and Western European Union: Microfilm copies of files, DG 1.

Commission permanente du traité de Bruxelles. Note d'orientation: traité de Bruxelles, Document No: A/124. Londres: 21.12.1948. 7 p.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_d_orientation_de_la_commission_permanente_sur_l_union_occidentale_londres_21_deceembre_1948-fr-b30b21f6-cf69-4e64-891e-2dace618818.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

OPENDOCUMENT No: A/124Exemplaire No: .COMMISSION PERMANENTE DU TRAITE DE BRUXELLES.

CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINE A ETRE DISTRIBUE A LA PRESSE;
IL EST POUR L'USAGE EXCLUSIF DES SERVICES DE PRESSE POUR
LESQUELS IL DOIT SERVIR DE GUIDE.

21 Decembre 1948

NOTE D'ORIENTATION : TRAITE DE BRUXELLES.

Le Traité signé à Bruxelles le 17 mars 1948 par la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, prévoit une coopération entre les Cinq Puissances en vue de resserrer les liens économiques, sociaux et culturels qui les unissent déjà. Les Cinq Pays se sont engagés en outre à se prêter mutuellement aide et assistance, conformément à la Charte des Nations Unies, pour assurer la paix et la sécurité internationale et faire obstacle à toute reprise d'une politique d'agression. En vue de se concerter sur toutes les questions faisant l'objet du Traité, ce dernier a prévu la création d'un Conseil Consultatif.

En application de ces principes, l'organisation suivante a été mise sur pied :

1. Le Conseil Consultatif est l'autorité suprême de l'organisation du Traité de Bruxelles. Il est composé des Ministres des Affaires Etrangères des Cinq Puissances, et se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et au moins une fois tous les trois mois, successivement dans les Cinq capitales. Il reçoit des différents organismes du Traité de Bruxelles, les rapports qui lui sont présentés par la Commission Permanente et donne à ces derniers des directives en vue de la réalisation des objectifs du Traité. Il procède à des consultations sur toute question que ses membres désirent poser.

La première réunion du Conseil s'est tenue à Paris le 17 avril 1948. C'est au cours de cette réunion que le Conseil a décidé la création de la Commission Permanente et celle du Comité Militaire. A cette occasion, le Conseil a également décidé le principe de réunions périodiques de Ministres ou d'Experts dans les domaines économique, social et culturel.

Lors de sa seconde réunion à La Haye, le 20 juillet 1948, le Conseil a passé en revue les travaux accomplis jusqu'à cette date par la Commission Permanente et le Comité Militaire. Après examen du rapport des Cinq Ministres des Finances sur leur réunion à Bruxelles en avril 1948, le Conseil a décidé qu'une nouvelle réunion des Ministres des Finances et des Affaires Economiques devrait avoir lieu (voir paragraphe II). Le Conseil a décidé également la création de Comités d'Experts dans les domaines culturel et social (voir paragraphe III).

Au cours de sa session à Paris, en octobre 1948, le Conseil Consultatif a examiné les résultats des conversations préliminaires qui se sont tenues à Washington pendant l'été, au sujet du problème de la Sécurité dans l'Atlantique Nord. Il a accepté le principe d'un Pacte défensif de l'Atlantique et a chargé la Commission Permanente, qui avait déjà examiné la question, de procéder à une étude plus approfondie. Le résultat de ces travaux, après avoir été examiné par les Cinq Gouvernements, a été communiqué à leurs envoyés à Washington, où se poursuivent des conversations entre les représentants des Cinq et ceux des Gouvernements américain et canadien. Au moment de la rédaction de la présente note, les conversations progressent de manière satisfaisante.

- 2 -

000035

A la même session, le Comité d'Etudes de l'Unité européenne qui se tient actuellement à Paris sous la présidence de M. Herriot, a été constitué par le Conseil Consultatif. Ce Comité a pour objet d'examiner et de proposer aux Gouvernements les mesures à prendre en vue de réaliser une unité plus grande des Etats Européens.

A cette fin, le Comité a reçu pour instructions de prendre en considération toutes suggestions, y compris la suggestion franco-belge d'assemblée consultative et la suggestion de M. Bevin d'un "Conseil Européen" composé de Ministres des différents Etats intéressés, ainsi que toutes autres suggestions qui pourraient être présentées par les Gouvernements ou des organisations privées. Il a été chargé de faire rapport au Conseil Consultatif à la quatrième session qui se tiendra à Londres à la fin de janvier.

2. La Commission Permanente du Traité de Bruxelles, dont la première réunion a eu lieu le 24 avril 1948, représente le Conseil Consultatif dans l'intervalle de ses sessions. Elle siège à Londres et est composée des Chefs des quatre missions diplomatiques à Londres et d'un représentant britannique, ayant rang d'Ambassadeur.

Elle se réunit au moins une fois tous les huit jours et elle est assistée d'un Secrétariat Général organisé sur une base internationale, et qui assure également le Secrétariat du Conseil Consultatif.

La présidence est assurée à tour de rôle de trois mois en trois mois par chacun des représentants.

La Commission Permanente coordonne et oriente les activités de tous les organismes constitués en application du Traité de Bruxelles, c'est-à-dire : l'Organisation Militaire, le Comité Economique et Financier, et les Comités Culturels et Sociaux, ainsi que divers sous-Comités de collaboration entre les Cinq, qui lui font rapport.

Elle prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Consultatif et veille à l'organisation des réunions d'autres Ministres des Cinq.

La Commission Permanente constitue l'organe permanent de consultations politiques entre les Cinq. Le Conseil Consultatif peut la charger de tâches plus précises, par exemple, comme indiqué ci-dessus, l'étude du Pacte Nord-atlantique.

La Commission Permanente est également organisé des consultations régulières sur les questions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

- 3 -

I. ORGANISATION DE LA DEFENSE :

Par le Traité de Bruxelles, la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont convenu de collaborer dans les domaines politique, économique, culturel et de défense.

L'organisation défensive du Traité de Bruxelles a commencé en avril 1948. A la fin de l'année, elle présente un aspect suffisamment cohérent et des progrès assez marqués ont été faits pour qu'il paraisse intéressant d'en informer le public.

Cette organisation se divise en deux échelons :-

Un échelon de direction,
Un échelon de commandement.

1. ECHELON DE DIRECTION

L'échelon de direction comprend :

(a) Le Comité de Défense du Traité de Bruxelles

Celui-ci est formé par la réunion des Cinq Ministres de la Défense. Il assure la direction et le contrôle de toute l'organisation, au nom des Chefs des Gouvernements respectifs. Le Comité se réunit environ tous les trois mois dans les capitales des Puissances du Traité de Bruxelles.

(b) Le Comité des Chefs d'Etat-Major du Traité de Bruxelles

Formé par la réunion des Chefs d'Etat-Major des Cinq Puissances, il est l'organe de conseil du Comité de Défense pour toutes les questions militaires. Le Comité des Chefs d'Etat-Major se réunit environ tous les mois, en principe à Londres. Le Chef de la délégation américaine au Comité Militaire et le Représentant du Canada au Comité Militaire ont siégé au Comité des Chefs d'Etat-Major, sur invitation. Le Comité est doté d'une sorte d'Etat-Major permanent.

(c) Le Comité Militaire du Traité de Bruxelles, dont les membres siègent en permanence à Londres.

Chaque Puissance y est représentée par un Chef de Délégation, secondé par un petit nombre d'Adjoints. Sous la direction de ce Comité se trouvent des organismes inter-armées et des commissions consultatives d'armée, dont les membres assurent à la fois la mise au point des suggestions présentées par le Comité Militaire au Comité des Chefs d'Etat-Major et, éventuellement, aux ministres, et la liaison directe avec les différents bureaux des Etats-Majors Généraux respectifs. Des représentants des Chefs d'Etat-Major Américains et Canadiens ont pris part aux travaux du Comité Militaire, sans en être membres.

/Parallèlement.....

000037

- 4 -

Parallèlement au Comité des Chefs d'Etat-Major, il a été créé :

(d) Le Comité d'Armement et d'Equipeement du Traité de Bruxelles

Ce Comité est l'organe du Comité de Défense pour toutes les questions concernant la fourniture de matériels militaires. Il fait des recommandations sur la meilleure façon de faire face aux besoins des Cinq Puissances. Le Chef de la Délégation Américaine au Comité Militaire a siégé au Comité d'Armement sur invitation. Un collaborateur du Haut Commissaire du Canada au Royaume-Uni a pris part, en tant que représentant du Canada, aux travaux du Comité d'Armement, sans en être membre.

De même que le Comité des Chefs d'Etat-Major, le Comité d'Armement et d'Equipeement est assisté d'un organe de travail permanent :

(e) Le Comité Exécutif d'Armement et d'Equipeement

qui siège en permanence, à côté du Comité Militaire et qui travaille en liaison étroite avec lui. Un représentant Américain au Comité Militaire a siégé au Comité Exécutif, sur invitation. Un collaborateur du Haut Commissaire du Canada au Royaume-Uni a siégé au Comité exécutif en tant que représentant le Canada sur invitation.

(f) Le Secrétariat Général

Le travail des cinq comités ci-dessus est coordonné par un Secrétariat Général constitué avec des officiers et du personnel des Cinq Puissances.

2. ECHELON DE COMMANDEMENT

Il est constitué par le Comité des Commandants-en-Chef, dont la composition a été publiée au moment de sa formation au début d'octobre 1948.

Ce Comité comprend :

Un Président	: Le Maréchal Montgomery
Le Commandant en Chef des Armées de Terre de l'Europe Occidentale	: Le Général de Lattre de Tassigny
Le Commandant en Chef des Forces Aériennes de l'Europe Occidentale	: L'Air Chief Marshal, Sir James Robb
L'Amiral, Europe Occidentale	: Le Vice Amiral Jaujard

/Aucun.....

000038

- 5 -

Aucun de ses membres n'exerce de commandement effectif en temps de paix. Néanmoins, toutes les mesures nécessaires sont en cours d'élaboration pour que le Comité puisse assurer immédiatement le Commandement en Europe Occidentale dans les meilleures conditions possibles dès le début d'un conflit.

Le Comité des Commandants en Chef reçoit ses ordres et ses directives du Comité de Défense, à l'échelon gouvernemental, par l'intermédiaire du Comité des Chefs d'Etat-Major.

Le quartier général permanent de cette organisation est établi à Fontainebleau.

000039

-6-

+

+

+

II. ORGANISATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Au cours de la séance du Conseil Consultatif à La Haye en juillet 1948, le Conseil a décidé que les Ministres des Finances et des Affaires Economiques des Cinq Pays se réuniraient pour examiner l'action à entreprendre en vue d'harmoniser les politiques à long terme de leurs gouvernements respectifs.

A leur réunion à Paris, le 17 octobre, les Ministres des Finances ont étudié les résultats de la coopération économique et financière entre les Cinq Puissances depuis la signature du Traité de Bruxelles.

Ils sont arrivés à la conclusion que la signature par les 19 pays dans le cadre de l'O.E.C.E. de l'accord de paiement européen démontre de manière satisfaisante l'efficacité de l'initiative prise à cet égard par les Cinq Ministres des Finances à leur première réunion à Bruxelles en avril 1948 et tendant à l'organisation de consultations en matière monétaire.

D'autre part, les Ministres sont convenus d'attendre que les plans de l'O.E.C.E. se soient développés avant que les Cinq Puissances ne prennent de décision sur une politique commune à long terme.

Ils ont décidé de recommander au Conseil Consultatif la création d'un Comité d'Experts Economiques et Financiers chargés d'étudier les problèmes économiques et financiers qui se posent entre les Cinq Puissances, notamment du point de vue de la Défense. Cette recommandation a été approuvée par le Conseil Consultatif lors de sa réunion à Paris. Le Comité siège à Londres et travaille en étroit contact avec le Comité d'Equipeement et d'Armement et avec le Comité des Chefs d'Etat-Major.

Dans le domaine Economique et Financier, les Cinq sont soucieux d'éviter tout double emploi avec les organismes déjà existants, notamment dans le cadre de Benelux, de l'O.E.C.E. ou des Nations Unies.

+

+

+

..../

III. ORGANISATION CULTURELLE ET SOCIALE.

Le Comité d'Experts Culturels, établi lors de la réunion du Conseil Consultatif à La Haye, a pour tâche d'examiner l'ensemble des relations culturelles entre les Cinq Pays et de déterminer quelle action pourra être utilement entreprise, soit dans le cadre des Cinq, soit sur une base bilatérale, en vue de promouvoir, sur le plan culturel, la réalisation de l'Union Occidentale. Il a siégé à Londres au mois d'août et à Paris au mois d'octobre dernier.

Ce Comité a étudié les moyens d'encourager la circulation des personnes et des "objets de culture" entre les Cinq, notamment en organisant des cours de vacances, la distribution d'informations sur les possibilités de voyage, d'accueil, d'hébergement offertes dans chaque Pays aux écoliers et aux étudiants, des visites d'inspecteurs de l'Enseignement dans chacun des Cinq Pays, l'organisation de stages dans l'industrie, etc... Des Comités d'Etudes dans chaque Pays examinent le moyen de supprimer les obstacles aux échanges culturels entre les Cinq.

La prochaine réunion du Comité d'Experts aura lieu à La Haye au début de février.

Dans le domaine Social, les Comités suivants ont été également créés par le Conseil Consultatif lors de sa session à La Haye :

Le Comité d'Experts Sociaux a été constitué en vue d'étudier l'application des Conventions Internationales du Travail et l'harmonisation de la législation sociale des Cinq, notamment dans le domaine de la Sécurité Sociale. Il s'est réuni deux fois.

Le Comité d'Experts de la Santé Publique s'est réuni à deux reprises à Londres en septembre et à Paris en octobre, en vue d'organiser, entre les Cinq, l'échange de personnel médical et la mise en oeuvre des conventions et recommandations proposées par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le Comité d'Experts de Pensions de Guerre se propose d'harmoniser le régime des Pensions des Cinq. Ils ont tenu une réunion en octobre dernier, une autre suivra en janvier.

Enfin, un sous-Comité des Migrations se réunira à Paris au début de janvier, en vue d'étudier l'application des recommandations de la Conférence Internationale de la Main d'Oeuvre, réunie à Rome en janvier 1948, sur la distribution de la main d'oeuvre nationale, l'accroissement du niveau national de l'emploi, l'orientation professionnelle et le logement des travailleurs.



2, Eaton Place,
S.W.1.

21 décembre 1948.-